

AR Prefecture

006-210600961-20251118-2025020-DE
Reçu le 18/11/2025

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit novembre

Date de la convocation : 06/11/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

PRÉSENTS (7) : MARTINELLI Gilbert, ALZEAL Gilbert, BRES Jean Marie, MARTIN (BOASSO) Bernadette, TOCHE Sylvette, JOLY Daniel, TOCHE Jean-Louis

ABSENTS (2) : ALZEAL Sandra - ALZEAL Maurice

Secrétaire de séance : SALERNO Maryline

2025.020 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 septembre 2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025 a été transmis préalablement à la séance, en annexe de la convocation électronique.

Aussi, le maire invite l'assemblée à faire part d'éventuelles remarques et à approuver le procès-verbal de la séance du 8 juin 2025, tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2025 ; annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

